

CONSIGNES DE SECURITE POUR LE SALON METZ TORII

13 et 14 MAI 2017

CENTRE FOIRES ET CONGRES DE METZ METROPOLE

Contrôles à l'entrée

Compte tenu du plan Vigipirate alerte attentat et de l'état d'urgence, le dispositif de sécurité du Salon METZ'TORII est renforcé. Tous les visiteurs seront soumis à des contrôles de sécurité à l'entrée principale, avant l'entrée au Salon. Les agents de sécurité procéderont à une vérification systématique des sacs et des effets personnels, ainsi qu'à des contrôles par détecteur. Des palpations pourront également avoir lieu de manière aléatoire.

Ce dispositif est mis en place pour la sécurité des visiteurs et il est possible qu'il engendre des retards à l'entrée. Nous faisons néanmoins notre possible pour que ce retard soit minime. Pour faciliter le processus, **merci de bien lire ci-dessous la liste des objets interdits afin d'éviter tout désagrément, et d'ouvrir votre manteau et votre (vos) sac(s) lorsque que votre tour arrive.** À toute fin utile, nous vous rappelons également que vous devez vous présenter aux agents de sécurité avec le visage facilement identifiable.

Toute personne refusant d'être fouillée à l'entrée par nos agents de sécurité se verra refuser l'accès au Salon METZ'TORII, même si cette dernière est munie d'un ticket d'entrée.

Objets interdits

Le niveau de sécurité étant renforcé de manière importante, certains objets sont interdits à l'entrée. Si vous venez avec l'un de ces objets, vous aurez toutefois la possibilité de les laisser à la consigne mise en place à cet effet.

De manière générale, les objets en métal ou comportant du métal sont interdits, de même que les armes et répliques d'arme.

Nous vous rappelons que seuls les agents de sécurité sont à même de juger si un objet est autorisé ou non à pénétrer dans l'enceinte du festival.

Répliques d'armes

Les règles du festival restent strictes sur le sujet des armes, conformément à la loi française : **LE PORT DE TOUTE ARME OU RÉPLIQUE D'ARME EST STRICTEMENT INTERDIT DANS LE SALON, quels que soient les matériaux qui la composent.** Pour rappel, cette interdiction vaut pour tous les espaces publics, ce qui inclut notamment les transports en commun.

Seules sont acceptées LES RÉPLIQUES NON DANGEREUSES D'ARMES DE TYPE FANTAISIE NE PRÉSENTANT AUCUNE RESSEMBLANCE AVEC DES ARMES RÉELLES. Ces dernières et tous les accessoires susceptibles d'être apportés par les visiteurs doivent respecter les règles suivantes, valables pour les cosplayers comme pour tous les visiteurs :

- ils ne doivent en aucun cas pouvoir être confondus avec une arme réelle
- ils doivent être composés exclusivement de matériaux non dangereux de type mousse, carton, bois léger ou *worbla*
- ils ne doivent comporter aucune partie en métal, les objets en métal étant strictement interdits

Consignes

Afin de permettre aux visiteurs se présentant avec des objets interdits d'accéder au Salon METZ'TORII, **une consigne est mise en place.**

La consigne à l'entrée du salon METZ'TORII permet à tous les visiteurs se présentant avec des objets interdits de les déposer pour la journée et de les récupérer le soir. Comme pour les consignes classiques, celle-ci est payante et gérée par l'organisateur.

Sont interdites :

- **toutes les armes de toutes catégories et toutes les reproductions factices**, ce qui inclut entre autres
 - les *katana*, sabres, épées et leurs répliques
 - tout matériel explosif ou reproduction de matériel explosif
 - les *bokken* et toutes les répliques d'objets contondants (batte de baseball...)
 - les armes de type airsoft doivent être sans chargeur et marquées au contrôle à l'entrée du salon.
 - les uniformes de type militaire, police, GIGN ou de toute autre brigade d'intervention Française.
 - les pistolets de type Nerf comportant des parties métalliques (*s'ils sont entièrement en plastique, les pistolets Nerf sont autorisés à condition qu'ils ne soient pas accompagnés de fléchettes*)
 - les canifs, couteaux suisses et autres accessoires coupants
- **Objets métalliques**
- **Les objets en métal ou comportant des parties métalliques sont interdits.**
- *Certains objets métalliques de petite taille ou comportant des petites parties métalliques pourront être acceptés, comme les bijoux, les fermoirs, les baleines de corset ou de soutien-gorge, les boucles de ceinture. Nous vous rappelons toutefois que sur place, les agents de sécurité sont seuls juges des objets autorisés ou non à rentrer dans le salon.*

Sont interdits : sauf pour les cosplayers inscrits au concours

- les sacs d'une contenance de plus de 25 litres
- les bagages d'une taille supérieure à 55cm x 35cm x 25cm
- les glacières

Sont autorisés à rentrer dans l'enceinte du salon :

- les sacs d'une contenance égale ou inférieure à 25 litres (sac à dos de type cabine par exemple)
- les bagages de type cabine d'une taille inférieure à 55cm x 35cm x 25cm

Sont interdits :

- les bouteilles en verre et les gourdes métalliques
- les flasques et mignonettes
- les thermos et bouteilles isothermes
- les verres et objets en verre
- les boissons alcoolisées

Sont autorisés à rentrer dans l'enceinte du salon :

- les bouteilles en plastique avec bouchon.
- les canettes métalliques, briquettes de jus de fruits et gourdes d'une contenance inférieure ou égale à 0,5 litre (sauf boisson alcoolisée)

Sont interdits :

- les instruments sonores de type corne de brume (à gaz ou à pompe),
 - les outils
 - les instruments sonores mégaphones, tambours, grosses caisses,
-
- **les agents de sécurité sont seuls juges des objets autorisés à entrer ou non dans l'enceinte du salon.**